

SCI Michel THOMAS - contact

De: SCI Michel THOMAS - contact <contact@scimt.fr>
Envoyé: lundi 7 octobre 2024 15:09
À: Anne HEURTEL
Objet: ASL FLANDRE SUD - Paiement quote-part de travaux RIVP
Pièces jointes: 2024 - 20241007 - Olliade - Grand-Livre - cpte 4502.pdf; 2024 - 20241007 - Olliade - Grand-Livre - cpte 512.pdf

Chère Maître,

Pour information, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes :

- (2024 - 20241007 - Olliade - Grand livre - cpte 4502) au 07/10/2024 : Pas de règlement RIVP comptabilisé sur l'extranet Olliade
- (2024 - 20241007 - Olliade - Grand-Livre - cpte 512) : compte banque

Pour mémoire, lors de l'AGO du 17 septembre 2024, monsieur PETRA nous a informés que le virement correspondant à la quote-part de la RIVP serait crédité au compte de l'ASL avant la fin de la semaine.

Olliade se satisfait de cette situation et conforte l'absence de suivi dans ce dossier malgré la résolution 5.5 de l'AG du 08 mars 2024 :

5.5 Honoraires

Résolution :

L'assemblée générale décide concernant les travaux les honoraires d'intervenants comme suit:

Honoraires de syndic proposés : 2,5% HT pour le suivi administratif

Je suis perplexe face à cette situation qu'Olliade devrait au moins justifier.

Bien à vous,

Th. THOMAS